Compte-rendu de la Réunion de Concertation

du 21 novembre 2012

Direction de la vie économique
de l'aménagement
et du développement de la cité

Une centaine de personnes a assisté à la réunion. La séance a été enregistrée intégralement. *(Enregistrement disponible sur simple demande).*

Introduction

La séance est ouverte par Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil. Il résume les enjeux du projet et de la concertation et l'importance de cette seconde réunion.
Ensuite, il passe à la parole à Mme SEVRAIN qui animera la réunion.

- **Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil ouvre la réunion :**

« On va démarrer cette seconde réunion publique sur le projet d' éc'eau port fluvial, quartier de Vieille Montagne. Merci d'être présent à cette seconde réunion…Le but de cette réunion est de faire le point sur la concertation et sur tous les outils mis à la disposition des citoyens…pour ensuite retracer ce qui avait été dit lors de la 1ère réunion.., présenter le projet rapidement pour finalement ouvrir le débat…On n'est pas dans un sommaire figé, on est plutôt dans un débat…
Ce projet, pour l'avenir de Creil et je conclus là-dessus, est aussi capital que la liaison Roissy-Creil-Amiens…Ec'eau port nous ouvre la porte sur d'autres activités économiques qui jusqu'à maintenant n'existent pas sur Creil et aux environs. Développer d'autres activités c'est important en terme d'image et de renomme pour la Ville…donc je conclue là-dessus et passe la parole à Madame SEVRAIN».

- **Exposé de Madame Marie-Françoise SEVRAIN**

Marie-Françoise SEVRAIN est la garante de la concertation, nommée par la Commission Nationale du Débat Public. Elle rappelle brièvement les modalités de la concertation ainsi que son rôle dans la démarche de la concertation. Son rôle est de veiller à ce que le public puisse s'exprimer sur le projet par les moyens mis en œuvre par la Ville.

- **Exposé par le Service d'Urbanisme du projet d' « Ec'eau port fluvial »** *(diaporama support de l'exposé mis en ligne) Mme Dilvin ARPACI*

Présentation rapide du projet suivie d'une restitution thématique de la première réunion.

Débat avec la salle

Lors de cet échange, il y a eu au total 10 questions sur le projet d' « éc'eau port fluvial », deux opinions et une contribution.
Les principales questions et thématiques suivantes ont été abordées : (les réponses ont été apportées par M. VILLEMAIN ou Mme ARPACI) :

- **La concertation**

« Combien de temps va durer la concertation et en quoi elle va consister ?

Réponse :
La première phase de concertation publique du projet s'achève au 1er décembre. Le code de l'urbanisme prévoit à l'article L300-2 que pour les projets d'aménagement qui modifient de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune soit réalisée une concertation qui associe, pendant toute la période d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les différents acteurs concernés.
La Ville de Creil s'engage à continuer la concertation tout au long de l'élaboration du projet. La concertation continue par le biais du site internet et l'adresse e-mail crée à cet effet. Il n'y a pas de calendrier figé, la population sera amenée à participer de façon plus active aux moments clés du projet. Les modalités de cette participation seront précisées au fur et à mesure de l'évolution du projet.

- **Le projet dans le contexte local**

Un certain nombre de questions a été posé sur l'insertion du projet d'« Ec'eau port fluvial » dans un territoire de projets d'échelles et de natures différentes.

- Le port de commerce de Nogent

«Le port de Creil est actuellement utilisé par l'usine Acor, est-ce qu'il y a eu des contacts avec cette entreprise ? Le port de commerce sera à Nogent ou sur Saint-leu, qu'est-ce qu'il en est de ce côté-là, s'il y a des dispositions prises par rapport à cette entreprise et donc par où passeront les camions si cette entreprise utilise le port de Nogent ? »

Réponse :
Le déplacement du quai de déchargement de Creil, utilisé exclusivement par la société Acor pour le transport de ses bobines de fils de fer depuis Montereau-Fault-Yonne, fait l'objet d'un accord entre la Ville de Creil, la Chambre de Commerce et l'entreprise. Cet accord consiste à transférer cette activité au port de commerce de Nogent-sur-Oise. Ainsi, le principe serait que les activités commerciales et industrielles soient concentrées sur Nogent tandis que les activités de loisirs et de tourisme se développeront sur le port de Creil.
Pour ce qui est du port de Saint-Leu-D'esserent, il peut être possible d'utiliser son portique pour les réparations de bateaux. Ainsi sur l'ensemble du bassin creillois, les ports pourront proposer des activités variées et complémentaires.
Les équipements prévus sur le port de Creil seront étudiés en complémentarité avec les équipements prévus sur les ports de Nogent-sur-Oise et de St-leu.
Pour les passages des camions évoqués pour le port de Nogent, dans le cadre du projet Gournay, il est prévu un accès direct par la création d'une nouvelle voie qui permettra aux

camions de venir décharger rapidement leur marchandise sans provoquer de nuisances pour le quartier.

- Le Canal Seine-Nord

« Quelle serait l'incidence de la non réalisation du Canal Seine-Nord, où en est-on puisqu'il est question que ce projet soit abandonné ou différé ? ».

Réponse :
La réalisation du projet d'éc'eau port fluvial est indépendant de la réalisation ou non du Canal Seine-Nord. En effet, ce projet d'envergure internationale est soumis à des aléas et son devenir est actuellement incertain. S'il se réalise, ce sera un atout supplémentaire pour notre port. Il permettra ainsi un accès direct aux canaux du Nord d'Europe. Ce qui viendra conforter notre projet et attirer un tourisme fluvial varié.

- Le projet de l'Isle-Adam

« Il y a un projet à l'Isle Adam qui est un peu plus avancé que le nôtre, comment travaille-t-on avec ce projet ? Est-ce qu'on travaille en synergie ou est-ce qu'on travaille en concurrence ? »

Réponse :
Le projet de l'Isle-Adam est similaire au nôtre et effectivement un peu plus avancé. Il nous semble que ce port est créé dans un autre contexte notamment pour pallier à long terme à la suppression du port de Conflans-Sainte-Honorine. Ce projet vient en effet conforter la volonté de développer l'activité de plaisance sur l'axe Seine-Nord. Le projet de la Ville de Creil sera complémentaire à celui de l'Isle-Adam, en proposant aux plaisanciers des lieux d'escales et de services différents pour les inciter à rester plus longtemps sur nos territoires respectifs. Les plaisanciers pourront ainsi découvrir grâce au port de l'Isle-Adam, le Val d'Oise et grâce au port de Creil, l'Oise et ses environs.

- **Economie du projet (financement, coût…rentabilité)**

« Au vu de l'économie du projet présenté à un peu plus de 6,5 millions euros, est-ce que c'est un coût qui sera entièrement supporté par la mairie, quels sont les financements qui sont derrières et quelle est la rentabilité prévisionnelle du projet? »

« Je voudrais une précision sur le plan économique, vous avez encore beaucoup d'élément à ajuster pour le projet, on n'a pas encore décidé. Ce sont ces éléments économiques qui vont nous dire si on va réaliser ou pas le projet ? »

Réponse :
La Ville est consciente des incidences financières d'un tel projet. C'est pourquoi une étude de faisabilité a été réalisée avant même de lancer la concertation.
Les chiffres annoncés par les bureaux d'études sont en effet à prendre avec une extrême prudence car il s'agit d'ordre de grandeur sûrement très sous évalués. A ce stade des études, le bilan présenté ne peut être considéré comme un bilan prévisionnel d'aménagement pour une contractualisation à venir. La Ville a d'ailleurs annoncé à plusieurs reprises que le coût de l'opération serait certainement beaucoup plus élevé que ce qui a été annoncé par les bureaux d'études.

Cependant cette étude a permis de lister l'ensemble des contraintes du site et d'anticiper les coûts d'aménagement à prévoir. Elle permet aussi de montrer que, si cette opération représentera un coût pour la collectivité, ce coût, même s'il doit être réévalué dans son ordre de grandeur, apparait raisonnable par rapport aux retombées économiques qu'engendre ce projet pour la Ville de Creil.
C'est au regard de ces premiers résultats que la Ville a décidé d'investir dans des études complémentaires et de solliciter des subventions européennes pour affiner le coût et le montage du projet.
Cette étude préalable a également démontré que la maîtrise de l'urbanisation de ce secteur et la qualité des aménagements qui y seront réalisés ne pourront être atteintes que si la collectivité reste maître d'ouvrage du projet et participe donc à son financement pour partie.
Cependant, la Ville de Creil évolue dans un contexte assez favorable, le rythme de construction sur l'agglomération a considérablement augmenté ces dernières années et les promoteurs se montrent très intéressés à s'inscrire dans les projets de renouvellement urbain en cours sur l'agglomération. La nouvelle liaison ferroviaire Roissy – Creil – Amiens, peut conforter la dynamique aujourd'hui observée.
La Ville est toutefois bien consciente de ces incertitudes, et de leur impact possible sur les finances communales ; c'est pourquoi, avant de lancer la consultation des aménageurs, la ville veut être en possession :

-des résultats des études complémentaires nécessaires pour affiner le coût d'aménagement,

-d'une assurance sur les prospects de commercialisation des charges foncières.

- **Commerces activités**

« Par rapport au projet de 3000m² de commerces. Est-ce que l'implantation de ces nouveaux commerces n'est pas en contradiction avec la zone commerciale de Saint-Maximin, puisqu'on constate quand même qu'il est très difficile pour les commerces de résister en centre-ville face à la concurrence énorme de la zone commerciale ? »

Réponse :
Une proposition de 3000 m² de locaux commerciaux semble raisonnable. Pour faire face à la concurrence de cette zone commerciale, l'idée est d'inclure dans la programmation de ce quartier des offres de commerces spécifiques. L'offre de services, de commerces et d'activités souhaités sur le site sera en adéquation avec l'activité du port. Les secteurs ou les types d'activités pourront être : loisirs, tourisme fluvial, location de bateau, activités nautiques, restauration, avitaillement, ravitaillement, réparation…
De plus, pour que le nouveau quartier ne soit pas juste un lieu de passage, il faut garder un dynamisme commercial et limiter les voitures afin que les gens qui y vivent et ceux qui y font escale restent.
Le but de la programmation du port et du quartier, est de renforcer l'attractivité du lieu pour les gens qui y habitent ou qui y passent par une offre de commerces, et de services adéquate et de qualité. Ainsi il faut favoriser l'attractivité du lieu.

- **L'Ec'eau quartier**

La conception d'un Eco-Quartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant leur empreinte écologique.

- la pollution

« Par rapport aux logements et à la vente de logements dont il a été question, est-ce que les personnes ne vont pas se poser la question sur la pollution des sols, c'est –à-dire acheter des logements là où les sols ont été pollués ?

Réponse :

L'agglomération Creilloise au regard de son histoire, hérite d'un foncier contraignant et pollué. La reconstruction de la ville sur la ville est beaucoup plus contraignante que l'étalement urbain. L'objectif de la Ville est bien de recycler le foncier en réalisant les investissements nécessaires de manière à rendre une Ville plus propre pour les futures générations de creillois.

La pollution des sols du site et ses impacts lors de la réalisation des travaux, représentent effectivement des enjeux considérables dans ce projet. Des études complémentaires de pollution, des études géotechniques, et une étude d'impact vont être lancées très prochainement pour évaluer les contraintes.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, la gestion de la pollution existante du site est envisagée par confinement sur le site des terres excavées au sein d'un merlon paysager. L'objectif est double. D'une part, éviter le transport de terres polluées en les stockant sur place, d'autre part, protéger le site des nuisances acoustiques en provenance des voies ferrées. Les terres impactées seront recouvertes de terre végétale et paysagées avec des plantes dépolluantes.

-cadre de vie

Dans le cadre du projet, il y a beaucoup d'attente en matière du tourisme. Qu'en est-il pour les creillois, c'est–à-dire que vont pourvoir faire les creillois sur ce port, quelles sont les activités qui leurs seront proposées compte-tenu du fait qu'il y a quand même un trafic qui risque de s'accentuer avec le canal Seine –Nord. Que pourra faire le creillois moyen sur ce port ?

Réponse :

Le premier objectif de ce projet est d'ouvrir la Ville sur l'Oise. Les creillois pourront ainsi la redécouvrir. Il s'agit de créer un éco quartier, dont la population est invitée à participer à la réalisation dès la conception, notamment par la concertation.
L'étude de faisabilité a mis l'accent sur les circulations douces et la libération des berges pour permettre aux creillois de reconquérir les berges pour s'y promener.
Les creillois pourront également profiter des offres de services et d'activités nouvelles pour pratiquer le tourisme fluvial et des activités nautiques….

Conclusion

Madame SEVRAIN, garante de la concertation et Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil concluent sur cette seconde réunion de concertation.

- **Madame SEVRAIN, garante de la concertation**

« Je crois que nous avons épuisé les questions…le principe même de la concertation c'est dans un premier temps de vous exposer les grandes lignes d'un projet qui fait suite aux études de faisabilité et que maintenant ce projet va évoluer avec vous, avec vos apports, vos contributions, vos idées et vos questions…En fin de compte, ça va être un échange entre les porteurs du projet et vous quel que soit votre statut, vous en tant que simple citoyen, représentant d'association ou acteurs à titre divers. Sachez que cette première phase de concertation est prévue jusqu'au 1er décembre. Il en sera tiré un bilan, ça ne veut pas dire que la concertation va s'arrêter, vous aurez toujours à disposition le site internet avec tous les documents. Donc, moi, tout ce que je peux vous dire ce soir c'est que, je vous remercie d'être venu aussi nombreux à la première réunion ainsi qu'à celle-ci. Vous n'étiez pas les mêmes. C'est très intéressant, ça veut dire que le public s'intéresse vraiment à ce projet. Je suis chargée de faire un bilan qui sera mis en ligne. Ça sera un bilan différent de celui qui va être fait par la commune, parce que, moi, je vais faire un bilan sur le déroulement de la concertation. Tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est, que tout ce qui a été annoncé, a été mis en œuvre… »

- **Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil a clos la réunion :**

« …Je vais dire comme l'a dit Madame SEVRAIN, que vous n'étiez pas tout à fait les mêmes que lors de la première réunion et que vous êtes restés nombreux jusqu'à la fin…donc merci et à une prochaine réunion ou sur le site internet, continuez à poser des questions, nous continuerons à y répondre ».